

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) : BONNES PRATIQUES POUR PROTÉGER ET AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES FEMMES

1. Pourquoi est-il important de proposer des EPI adaptés aux femmes dans votre entreprise ?

Dans une étude de 2012 intitulée « créer des lieux de travail sains qui favorisent l'équité entre les hommes et les femmes » l'OMS relève : **« bien que cela puisse partir d'une bonne intention, le fait de « traiter tout le monde de la même façon » peut aboutir à manquer des occasions d'envisager les besoins spécifiques et les expériences des différents groupes. Par exemple, en donnant à tous les travailleurs un équipement de la même taille, on ignore les différences de taille corporelle entre les femmes et les hommes. L'utilisation de l'équipement peut alors être difficile, voire dangereuse, pour l'un des deux sexes. »**

La standardisation des EPI est importante afin de respecter les normes, mais les exigences ergonomiques spécifiques doivent être intégrées dès la conception des EPI. Il est noté dans plusieurs ouvrages notamment des études anglo-saxonnes que :

- la femme n'est pas une « version réduite » de l'homme ;
- l'absence d'EPI conçus pour les femmes est susceptible de poser des problèmes dans l'exercice de l'emploi ;
- les femmes déclarent souvent devoir les « adapter ». Un tel comportement peut avoir des conséquences néfastes sur la sécurité ;

• les EPI non adaptés aux femmes peuvent entraver le mouvement, voire devenir bloquants, dans une machine par exemple, et de fait être contre-productifs en termes de sécurité et de productivité pour l'entreprise. Ils peuvent être trop grands, trop longs ou disposer de zones renforcées (coudes, genoux) à des endroits de fait décalés sur le corps de la femme.

Selon les études, la conception des vêtements de travail et autres EPI est réalisée par les fournisseurs qui disposent de bureaux d'ingénierie ayant initialement créé des EPI par et pour des hommes ; ces EPI sont ensuite adaptés pour les femmes, mais non créés pour elles par des femmes.

Certains EPI ne tiennent donc pas compte des spécificités morphologiques des femmes. Les vestes, les gants, les chaussures, les pantalons et les coiffes se révèlent être les articles les plus problématiques. En outre, aucun EPI spécifique n'est disponible pour les femmes enceintes.

► Une ergonomie adaptée est nécessaire afin que les EPI protègent la personne et lui permette d'exercer dans de bonnes conditions et de garantir une productivité constante. A défaut, l'EPI peut entraver les gestes, voire mettre la femme en difficulté, en insécurité et constituer un risque pour elle-même et pour l'entreprise.

TÉMOIGNAGES

Sandrine travaille en espaces verts

« Je chausse du 35, j'ai du mal à trouver des chaussures à ma taille mais en prenant des montantes, ça va. Pour le parka [haute visibilité], même en prenant la plus petite taille, c'est trop grand et replier les manches c'est dangereux avec les outils. Pour le pantalon, je prends le plus petit et je fais des ourlets mais je ne peux pas mettre de genouillères à l'intérieur car mes genoux ne tombent pas en face. Pour les gants, par contre pas de problème.

Valérie exposée à des poussières et des solvants

« Ma collègue qui travaille avec des produits chimiques a un petit visage. Avec certains masques, elle n'arrive pas à faire l'étanchéité.

Laure régleuse

« Ils m'ont donné une casquette de sécurité lorsque je fais le réglage de la machine. J'arrive pas à la serrer, c'est une taille unique...

2. Quelques rappels sur la protection collective impulsée par l'employeur

Obligation de sécurité :

- **Responsabilité de l'employeur** : obligation pour l'employeur art.L.4121-1 code du travail « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs »
- **Responsabilité de chaque salarié** : Obligation à l'art. L.4122-1 code du travail « Il incombe à chaque travailleur de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail »
- Se saisir de l'information en matière de prévention des risques professionnels disponible dans l'entreprise
- Classement des EPI en 3 catégories
 - Les équipements de travail couvrant les risques mineurs (classe I).
 - Les équipements de protection spécifique pour les risques importants (classe II).
 - Les équipements de sécurité pour les risques graves à effets irréversibles ou mortels (classe III).

Comment mettre en place l'obligation de sécurité ?

- Suivre les formations dédiées à la prévention des risques afin de prendre connaissance des indications figurant dans le marquage des EPI et leur notice d'instruction
- Participer au quart d'heure sécurité ou aux causeries sécurité afin d'échanger ou de débattre sur différents thèmes liés à la prévention des risques en entreprise
- Saisir l'instance du CSE pour relayer les besoins en matière de prévention des risques
- Renforcer les actions de prévention primaire « réduire le risque à la source »
- Rappel : Dispositifs techniques qui isolent un danger des personnes potentielles exposées à ce même danger. Ces équipements (casques, masques, chaussures de sécurité, gants.) sont mis en place afin de protéger l'ensemble du lieu de travail.

Les fondamentaux de la prévention : santé, sécurité, dimension de prévention collective et dimension de prévention individuelle

- 1 Eviter les risques
- 2 Evaluer les risques qui ne peuvent être évités
- 3 Combattre les risques à la source
- 4 Adapter le travail à l'homme
- 5 Tenir compte de l'état de l'évolution de la technique
- 6 Remplacer
- 7 Planifier
- 8 Prendre des mesures collectives
- 9 Donner des instructions appropriées aux travailleurs

Comment mettre en place les principes généraux de prévention ?

- Mettre en place un groupe de travail dans le but d'identifier les dispositifs adéquats en lien avec le risque identifié
- Intégrer les salariés au GT afin de les impliquer dans la démarche de prévention collective
- Communiquer sur les dispositifs retenus afin qu'ils soient adoptés par l'ensemble des salariés
- Consulter le CSE et les salariés pour définir les thèmes à aborder dans le quart d'heure sécurité ou les causeries afin de répondre aux enjeux de sécurité de l'entreprise.

3. Quelles sont les bonnes pratiques à mettre en place ?

LES PRINCIPAUX EPI

protection des yeux

protection auditive

protection des mains

protection des pieds

protection de la tête

protection respiratoire

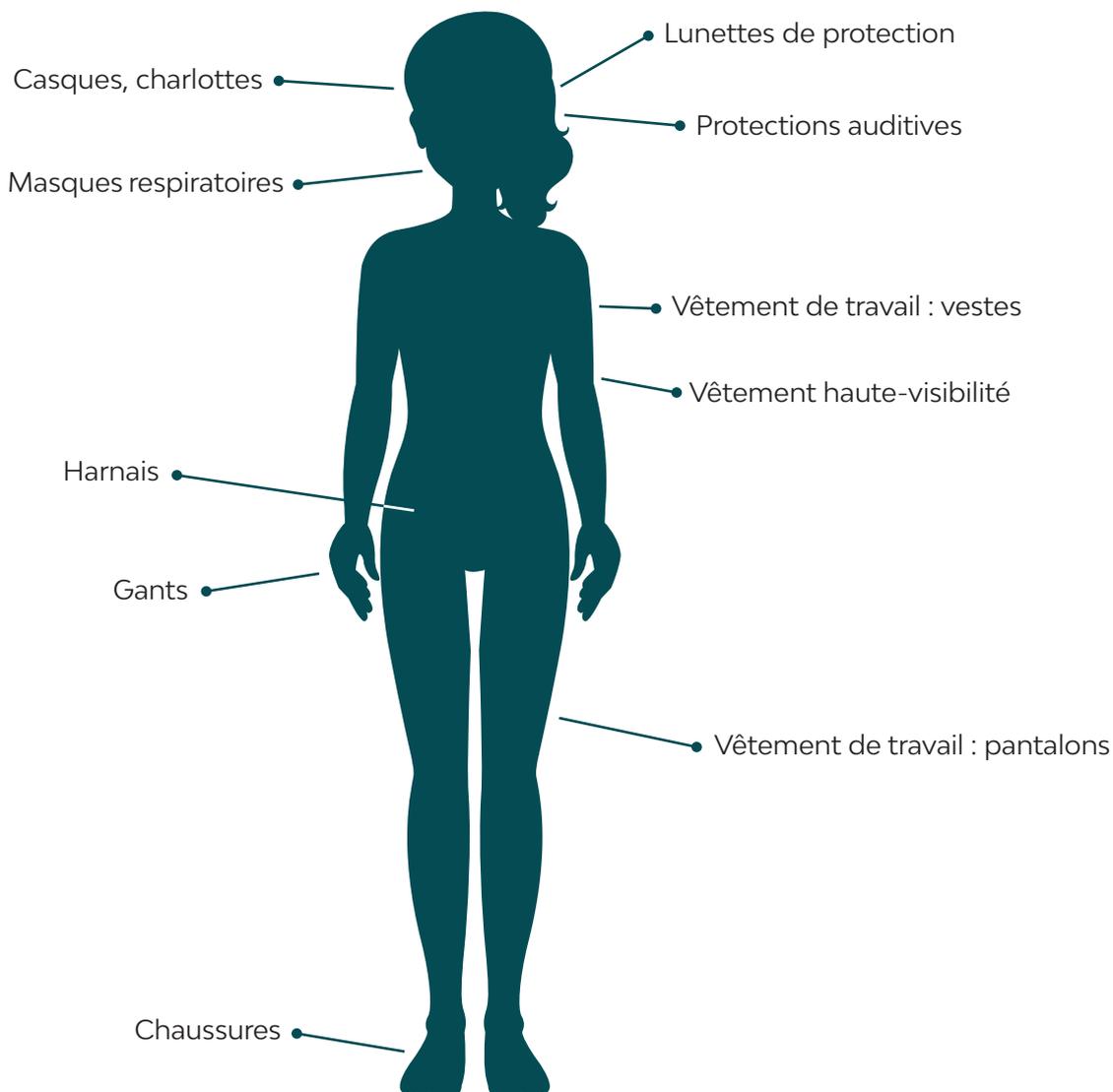
protection du corps



Astuces pour rechercher des EPI adaptés aux femmes :

- Identifier les zones de protection nécessaire (protection en face de la zone)
- Avoir la possibilité de réaliser des essayages avant les achats
- Avoir une gamme de tailles disponibles (ex : XS à XXL)
- Identifier des fournisseurs d'EPI ayant des vêtements adaptés aux femmes
- Identifier des fournisseurs d'EPI proposant des retouches possibles
- Mettre à disposition le catalogue aux salariées
- Laisser le choix final à la salariée

POINTS DE VIGILANCE



4. Ressources pour aller plus loin

INRS

DOSSIER PORTANT SUR LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

<https://www.inrs.fr/demarche/protection-individuelle/ce-qu-il-faut-retenir.html>

ANACT

SINISTRALITÉ AU TRAVAIL EN FRANCE : UNE ÉVOLUTION DIFFÉRENCIÉE

<https://www.anact.fr/sinistralite-au-travail-en-france-une-evolution-differentiee-entre-les-femmes-et-les-hommes-entre>

UNESCO/IYSSBD

LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE PROTÈGENT MOINS BIEN LES FEMMES DU COVID-19 POINTE UN RAPPORT

<https://www.iybssd2022.org/fr/les-epi-medicaux-ne-conviennent-pas-aux-femmes-sur-les-lignes-de-front-de-covid-19-compterendu/>

INFOPROTECTION

LES VÊTEMENTS DE TRAVAIL MAL ADAPTÉS AUX ARTISANES ENTRAVENT LA SÉCURITÉ

<https://www.infoprotection.fr/les-vetements-de-travail-mal-adaptes-aux-artisanes-entravent-la-securite/>

AGRISUR

UNE ENQUÊTE RÉVÈLE QUE DE NOMBREUX EPI SONT INADAPTÉS POUR LES FEMMES

<https://agrisur.fr/guides/une-enquete-revele-que-de-nombreux-epi-sont-inadaptes-pour-les-femmes>

EUROPEAN TRADE UNION INSTITUTE

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE : LE DÉFI DE L'ADAPTATION AUX FEMMES

<https://www.etui.org/fr/themes/sante-et-securite-conditions-de-travail/hesamag/femmes-au-travail-en-quete-de-reconnaissance/equipement-de-protection-individuelle-le-defi-de-l-adaptation-aux-femmes>

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

CRÉER DES LIEUX DE TRAVAIL SAINS QUI FAVORISENT L'ÉQUITÉ POUR LES FEMMES ET LES HOMMES

http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/79817/9789242501735_fre.pdf;jsessionid=8C0A48FE72796EB1207E4BBAA1E3D1B4?sequence=1

TRAVAIL & SÉCURITÉ

FEMMES ET TRAVAIL - LA PRÉVENTION S'ADAPTE À LA FÉMINISATION DES MÉTIERS

Magazine n°690, décembre 2008

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ
VOTRE SERVICE DE PRÉVENTION
ET DE SANTÉ AU TRAVAIL**

COORDONNÉES